

# Les Maisons de l'Emploi, des outils de développement territorial

## Un outil au service du territoire

Une Maison de l'Emploi, c'est :

- **Un projet de territoire**, expression de la stratégie territoriale en matière d'emploi, construit et partagé entre l'État, Pôle Emploi et les collectivités territoriales.
- **Un outil d'observation** partagée du territoire, d'analyse des besoins, d'anticipation de l'évolution économique, de construction de projets qui concourent à développer l'emploi : « Observer pour Agir »
- **Un outil de partenariat**, d'animation des synergies locales en complémentarité avec Pôle Emploi et les autres acteurs du territoire.
- **Un outil d'ancrage** du service public territorial de l'emploi.

## ...avec une gouvernance partagée

Les Maisons de l'Emploi, conformément à leur cahier des charges, sont le seul outil en France piloté par une gouvernance tripartite composée des Collectivités Territoriales, de l'État et de Pôle Emploi.

Ce mode de gouvernance est une innovation en France et démontre tout son intérêt sur les territoires. Elle produit de la cohérence et de la coordination essentielle au développement de l'emploi.

## POINTS DE REPÈRES

### Dates clés

- 18 janvier 2005 : Loi de programmation pour la cohésion sociale
- 13 février 2008 : Loi relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi
- 21 décembre 2009 : Arrêté fixant les 5 axes d'intervention des Maisons de l'emploi

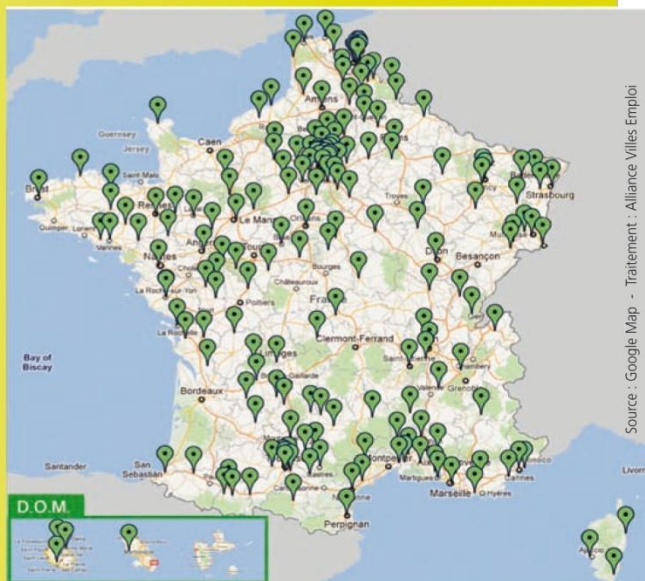
### Chiffres clés

- 196 MDE au 1<sup>er</sup> octobre 2011
- 15 millions d'habitants
- 6 000 communes

### Les chiffres clés du territoire

Nombre d'habitants : 580 558  
Nombre de communes : 136 sur 3 Pays  
Nombre d'entreprises : 21 113  
Nombre d'emplois salariés : 179 680  
Taux de chômage : 7,1 % (Zone d'emploi de Rennes – Déc. 2010)

Répartition des Maisons de l'emploi conventionnées  
en France en 2011



Source : Google Map - Traitement : Alliance Villes Emploi

# Les missions des Maisons de l'Emploi

Par arrêté du 21 décembre 2009, le nouveau cahier des charges des Maisons de l'emploi prévoit 5 axes d'intervention, dont un - l'axe 5 - est optionnel

## ► Axe 1 : Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'actions

Les Maisons de l'Emploi ont pour fonction d'observer leur territoire afin de porter un diagnostic sur ses besoins. Cette fonction a pour ambition de participer à la construction collective de réponses adaptées, en temps réel, aux besoins de la population et des entreprises du territoire.

- 35 partenaires de l'emploi sur le territoire réunis autour du projet de la M.E.I.F.
- Animation d'une cellule de veille conjoncturelle,
- Des études prospectives sur certaines filières (mobilité décarbonée, I.A.A...) menées en lien fort avec le C.O.D.E.S.P.A.R. (C.B.E.)

- Une plateforme d'accompagnement des entreprises et des salariés « Activ'Emplo »,
- Un espace dédié à la découverte des métiers « L'Exploratoire »,
- Un programme de rencontres sur l'emploi menées en proximité,
- Des démarches d'anticipation pour les secteurs du bâtiment et des services à la personne.

## ► Axe 2 : Participer à l'anticipation des mutations économiques

Sur la base du diagnostic, les Maisons de l'Emploi mènent des actions d'anticipation des mutations économiques. Ainsi, elles participent à l'animation et la coordination des actions de Gestion Prévisionnelle Territorialisée des Emplois et des Compétences, développent des plates-formes de reconversion ou assurent le portage de convention de revitalisation.

2

MDE

## ► Axe 3 : Contribuer au développement de l'emploi local

Les Maisons de l'Emploi permettent le développement de l'emploi sur les territoires en complémentarité des politiques conduites par chacun des acteurs de l'emploi et du développement économique. Ainsi elles interviennent sur les champs de la création d'activité, de la création d'entreprises, des services à la personne. Elles fournissent une information exhaustive sur ces différentes problématiques et contribuent à la mise en oeuvre d'actions innovantes et partenariales.

- Des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises « Je crée ma boîte », « CitésLab »,
- Une base de données partagée des entreprises,
- Les clauses sociales.

- 14 Mercredis de l'alternance organisés localement,
- Une plateforme sur la mobilité « Mobiliclés »,
- Des actions d'accès à l'emploi pour les séniors,
- Un guide sur les possibilités de garde d'enfants.

## ► Axe 4 : Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi

Les Maisons de l'Emploi mettent en oeuvre des actions qui améliorent les conditions d'accès à l'emploi par la réduction voire la suppression de freins considérés comme important dans le retour vers l'emploi. Elles interviennent en matière de mise en oeuvre de la clause sociale d'insertion, de la mobilité géographique, de la lutte contre les discriminations, ou encore de la lutte contre l'illettrisme.

## ► Axe 5 : Accueil, information et orientation

En cohérence avec l'offre de service et l'organisation territoriale de Pôle emploi, certaines Maisons de l'Emploi développent des actions d'accueil et d'information. Ces actions visent à faciliter l'accès à l'information en matière d'orientation, aussi bien sur les formations, que sur les métiers et les secteurs professionnels.

- Un réseau de tous les acteurs Emploi - Insertion du territoire relié grâce à un outil Intranet,
- L'Exploratoire.



# Des initiatives portées par les Maisons de l'Emploi

## La gestion prévisionnelle territorialisée des emplois et compétences

Les Maisons de l'Emploi développent des outils de gestion prévisionnelle territorialisée des emplois et des compétences qui sont désormais inscrits dans les politiques nationales impulsées par l'Etat. Une approche de proximité, totalement ancrée dans les réalités du territoire, permet d'avoir une action anticipatrice ou préventive d'accompagnement des entreprises dans le champ des ressources humaines. Ainsi, certaines actions visent le maintien ou le retour à l'emploi des salariés concernés par une reconversion. Les Maisons de l'emploi portent **des plateformes de ressources humaines et d'aide aux services à la personne**. Elles sont également au coeur des démarches de revitalisation. Sur les territoires touchés par des restructurations d'entreprises, ou par des réductions d'effectifs dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire, les Maisons de l'Emploi sont très fortement impliquées aux côtés des services de l'Etat et de l'ensemble des acteurs.

## La promotion et le développement des clauses sociales dans les marchés publics

Les Maisons de l'Emploi sont porteuses de nouvelles fonctions dénommées facilitateurs de la clause sociale. Inventée par les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) en 1995, la clause sociale dans les marchés publics contribue largement au retour et à l'entrée des publics sur le marché de l'emploi, à la grande satisfaction des entreprises concernées. La Clause sociale est inscrite dans les marchés publics de l'Etat depuis 2007. Deux circulaires du Premier Ministre, décembre 2008 et décembre 2009, positionnent très clairement les Maisons de l'emploi en tant que développeur de la clause sociale. Aujourd'hui, Les Maisons de l'emploi et les PLIE portent **265 postes de facilitateurs**. Le Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, pilote des Services des achats de l'Etat, déclare avoir besoin de la création de 400 postes de facilitateurs pour faire face aux nouveaux besoins des administrations et des établissements nationaux.

## L'accompagnement de l'évolution du secteur Bâtiment

Les Maisons de l'Emploi peuvent contribuer à accélérer la mise en oeuvre du Plan Bâtiment du Grenelle Environnement en accompagnant l'évolution des emplois et compétences dans la filière sur leur territoire. 33 Maisons de l'emploi ont mené sur leurs territoires respectifs un diagnostic de la filière Bâtiment avec plus de 1300 partenaires (professionnels du Bâtiment, organismes de formation, service public de l'emploi, Pôle Emploi, OPCA, chambres consulaires, fédérations professionnelles...) et ont construit un plan d'actions sur la base de ce diagnostic. L'ensemble des plans d'actions de toutes les Maisons de l'emploi va être mis en oeuvre à partir de septembre 2011. Ce sont plus de cinq cents actions qui vont contribuer à faire évoluer l'emploi dans la filière du bâtiment. Ce projet, initié et co-piloté par l'ADEME et Alliance Villes Emploi, a dans un premier temps été expérimenté sur trois Maisons de l'emploi pilotes, puis étendus à trente autres. La méthodologie développée ayant démontré son efficacité, d'autres Maisons de l'emploi s'engagent dans cette action.



# Une Maison de l'Emploi, un territoire

## Ils ont dit...

« La Maison de l'emploi est un lieu intelligent de partage et de savoir ».

Vice Président d'un CCAS  
et d'une Maison de l'emploi

« La fonction de diagnostic, de partage d'information constitue une véritable plus-value de la M.E.I.F. aussi bien au niveau de la gouvernance qu'au niveau plus opérationnel » - C.C.A.S.

« Le partenariat noué autour de la M.E.I.F. permet la démultiplication du travail » - C.C.I.

« La valeur ajoutée de la M.E.I.F. est de permettre à chacun de définir ses moyens, de se découvrir mutuellement » - Représentant d'un syndicat de salariés.

« La M.E.I.F. a une plus-value au niveau de l'emploi car la représentation des entreprises est plus importante que dans de nombreuses structures » - Un représentant du Conseil Général.

La plus-value de la M.E.I.F. réside dans les interstices du fonctionnement des systèmes » – Un représentant de la D.I.R.E.C.C.T.E.

« La M.E.I.F. facilite la mobilisation des partenaires et la coordination des acteurs » - Un représentant d'un Centre de Formation.

« La M.E.I.F. doit nous permettre d'agir ensemble dans des champs où nous sommes complémentaires » - Un représentant de Pôle Emploi.

## Une Maison de l'Emploi sur le territoire pour ...

- ✓ Faire du lien entre les décideurs, les acteurs et les dispositifs
- ✓ Etre en capacité d'analyser le territoire, tant ses difficultés que ses forces
- ✓ Pour construire des partenariats locaux et des projets qui répondront aux besoins des acteurs économiques et des chercheurs d'emploi



## Contact :

### Alliance Villes Emploi

28 rue du quatre septembre  
75002 PARIS

Tel : 01.43.12.30.40 - Fax : 01.43.12.32.46

ave@ville-emploi.asso.fr

www.ville-emploi.asso.fr

### Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (M.E.I.F.) du bassin d'emploi de RENNES

4 avenue Henri Fréville – CS 20723 –  
35207 RENNES CEDEX 2

Tél. : 02 99 86 64 64 – Fax : 02 99 86 64 51

meif@agglo-rennesmetropole.fr

www.meif-bassinrennes.fr

